



COMMUNE DE MARQUILLIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juin, le Conseil Municipal de la Commune de MARQUILLIES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Éric BOCQUET, à la suite de la convocation qui lui a été faite le trente mai deux mille vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée publiquement, conformément à la loi.

Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : M. Pierre PAPEGHIN, Mme Viviane DELEVALLÉE, Mme Marie-Christine DEWAST, M. Sébastien DEFECHEUREUX, M. Yves LEFRANCQ, M. Phillipe BIRO, Mme Catherine HAEYAERT, M. Éric BOCQUET, M. Dominique DHENNIN, M. Jocelyn GHÉSELLE, M. Didier DAMIDE, M. Jean-Michel CARPENTIER, Mme Monique CORNILLE, M. Laurent BUISINE

Ont donné Pouvoir : Mme Vanessa LESAFFRE à M. Didier DAMIDE, Mme Blandine MORTREUX à M. Sébastien DEFECHEUREUX, Mme Louissette MAILLY à Mme Marie-Christine DEWAST, Mme Céline LEJOSNE à Mme Viviane DELEVALLÉE

Absents : Mme Anne-Katy ROLAND

Délibération n°39/25

Objet : Convention entre la Municipalité et une Association pour la gestion de la Bibliothèque publique

Monsieur le Maire rappelle que la Bibliothèque située au sein du bâtiment du 100 rue de Verdun est de responsabilité municipale. L'activité culturelle de la Bibliothèque est, elle, développée et assurée par une Association locale « Loisirs et Culture ». Dans l'esprit de clarifier les modalités de fonctionnement de la Bibliothèque sur le plan de la gestion publique, Monsieur le Maire présente l'établissement d'un projet de conventionnement entre l'Association et la Municipalité.

Afin de parfaire l'encadrement de la relation entre la Commune et l'Association, et après avoir échangé avec le représentant de l'Association sur ce projet de conventionnement,

Après débats et échanges,

L'Assemblée délibérante décide, à 15 voix Pour et 3 Abstentions :

- de valider le projet de Convention

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 5106/2025

ID : 059-215903881-20250605-MARQ3925-DE

Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré à Marquillies, les jours, mois et an susdits.

Le 5 juin 2025

Le Maire

Éric BOÛQUET



Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, comme son affichage public. Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.